



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021

### ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE

Procès-verbal de la 2e séance du conseil d'établissement  
tenue le mardi 27 octobre 2020  
18 h 45 virtuellement via TEAMS

---

#### Étaient présents :

Mme Isabelle Lessard (directrice)	Mme Carine Malo (service de garde)
Mme Mme Stéphanie Sicard (parent)	Mme Caroline Bourget (personnel de soutien)
Mme Mélissa Brown (parent)	Mme Elizabeth Arboleda-Vargas (professionnel-absente)
Mme Nathalie Méthelus (parent)	Mme Karine Trudeau (enseignante)
Mme Sara-Anne Lamarque (parent)	Mme Marie-France Lemieux (enseignante)
Mme Mélanie Bernard (parent)	Mme Catherine Lefebvre (comm.), quitté 19h30

---

#### 1. Mot de bienvenue

Mme Nathalie Methellus, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

#### 2. Vérification de la procédure de convocation et du quorum

Mme Nathalie Methellus constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la séance à 18h49.

#### 3. Question du public

Il y a un parent qui a demandé à recevoir le lien de la rencontre pour y assister, mais le parent n'est pas présent au début de la rencontre. Le parent est arrivé plus tard en cours de réunion. Il ne fait qu'assister à la rencontre.

#### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Mélissa Brown d'adopter l'ordre du jour.

CÉ-20-21-14  
TEAMS

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 septembre et suivi

CÉ-20-21-15  
TEAMS

Il est proposé par Mme Marie-France Lemieux d'adopter le procès-verbal de la séance du 29

septembre 2020. En suivi, il est mentionné que l'activité parascolaire de hockey cosom n'a pu avoir lieu que pendant une seule semaine étant donné le passage en zone rouge. Les 7 autres séances redébuteront dès que nous reviendrons au palier orange. Si elles ne peuvent jamais avoir lieu, les parents seront remboursés. Aussi en suivi, les normes et modalités d'évaluation présentées en septembre doivent être modifiées suite aux changements annoncés par le ministre Roberge. Les nouveaux documents sont à l'ordre du jour de notre réunion de ce soir. Enfin, aussi en suivi, le spectacle virtuel du magicien Fredo aura lieu ce vendredi matin. Le Conseil municipal de St-Michel offre à tous les élèves et à leur jeune fratrie des bonbons d'Halloween à raison de 10\$ par élève, et 10\$ par famille qui ont aussi des enfants en bas âge. Ces bonbons seront distribués aux élèves ce vendredi après-midi. Un énorme merci à notre OPP qui a travaillé fort pour acheter et préparer tous les sacs!

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **6. Mot de la directrice**

**-TEAMS du Conseil D'Établissement** : J'ai créé une équipe sur la plateforme TEAMS pour le Conseil D'Établissement. Cela nous permettra à tous d'accéder aux documents facilement. La TEAMS comporte plusieurs onglets, dont un onglet intitulé Réunion du mois courant. C'est dans cet onglet que je déposerai tous les documents pertinents à la réunion du mois. J'y ai d'ailleurs déposé les documents pour ce soir.

**-Modifications au Régime pédagogique** : Le ministre Roberge a annoncé des changements au Régime pédagogique en lien avec les évaluations et les communications aux parents. La première communication est reportée au 20 novembre, avec des rencontres de parents pour tous les élèves. Il n'y a maintenant que 2 bulletins au lieu de 3, soit un premier le 22 janvier, et l'autre à la fin de l'année scolaire. Chaque bulletin comptera pour 50% de la note finale de l'année, tandis que les examens ministériels de 4e et 6e année ne compteront que pour 10% de la note finale plutôt que 20%. De plus, les rencontres de parents qui accompagnent habituellement le 2e bulletin auront lieu en avril, ceci pour les élèves ciblés seulement, ou à la demande de parents. Ceci n'est que pour cette année, à cause de la pandémie.

**-Projet d'agrandissement** : Il suit son cours. Les modulaires seront installés en janvier et février, et les travaux débuteront en avril. La circulation dans le stationnement sera modifiée suite à l'installation des modulaires, mais je n'ai pas tous les détails.

**-Passage en zone rouge** : Depuis le 19 octobre, de nouvelles mesures sanitaires sont en place à l'école étant donné le passage en zone rouge de toute la Montérégie. Tout se passe bien, mis à part que certains parents oublient de porter le masque sur le terrain de l'école lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants. Des rappels sont nécessaires pour que cette règle soit respectée par tous les parents. Nous avons aussi eu notre premier cas positif dans l'école, mais la Santé Publique a déterminé dans son enquête qu'aucun élève ou membre du personnel n'a eu à s'isoler suite à la découverte de ce cas.

**-Sentier des marcheurs :** Avec l'hiver qui approche, les barrières de sécurité qui protègent nos élèves marcheurs et voyagés par leurs parents doivent être enlevées au 1er novembre à cause du déneigement. Les élèves seront redirigés vers la piste cyclable derrière l'église. Les directives seront dans l'Info-Parents envoyé demain.

## 7. Points à traiter :

### **7.1 Formation Conseil D'Établissement**

Mme Lessard explique qu'avec la nouvelle loi 40 sur la gouvernance scolaire, la formation pour les membres du Conseil D'Établissement est désormais obligatoire et doit être prise en charge par chaque CÉ. Le gouvernement a créé des capsules, des fiches thématiques et un cahier du membre pour soutenir cette formation. Dans notre TEAMS du CÉ, il y a un onglet formation du Conseil et tous les documents pertinents à la formation s'y retrouvent. Ce soir, ainsi que pour quelques réunions à venir, nous prendrons du temps pour faire cette formation. Ce soir, nous regardons la première capsule intitulée Introduction au Conseil D'Établissement. De plus, nous regardons le cahier du membre ainsi que la fiche thématique sur les réunions à distance.

### **7.2 Consultation : calendrier scolaire 2021-2022**

Mme Lessard présente le calendrier scolaire 21-22 proposé par le Centre de services scolaire et consulte les membres. Il est mentionné que s'il n'y a qu'une seule journée d'école au retour des fêtes (vendredi 7 janvier) est problématique, car il y aura sûrement plusieurs absents. Il est aussi mentionné que les journées conditionnelles sont placées l'une très tôt en mars, et l'autre très tard en juin. Nous nous questionnons si nous placerons une pédagogique école en juin si ce calendrier est adopté tel quel. Nous désirons proposer de modifier le congé de Noël pour qu'il soit du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022. La pédagogique au retour des fêtes serait le 5 janvier au lieu du 6, et donc il y aurait 2 journées d'école dans cette semaine au lieu d'une seule.

Ces commentaires recueillis seront envoyés au CSS. Le calendrier scolaire sera ensuite adopté par le Conseil d'Administration du CSS plus tard dans l'année, habituellement en janvier.

### **7.3 Consultation : critères d'inscription 2021-2022**

Mme Lessard présente le document du CSS sur les critères d'inscription pour l'année scolaire 21-22. Les changements concernent surtout le changement d'appellation de la commission scolaire en centre de services scolaire. Il n'y a aucun changement pour notre école St-Michel-Archange.

### **7.4 Adoption : révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation**

Mme Lessard présente le document de notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Il y a quelques changements surtout en lien avec la pandémie. Il est proposé par Mme Caroline Bourget d'adopter la révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour l'année 20-21.

CÉ-20-21-16  
TEAMS

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**7.5 Approbation : Programme Culture à l'école**

Mme Lessard présente des demandes pour le projet Culture à l'école. Nous désirons organiser des ateliers avec les auteurs Dominique Demers et Priska Poirier (un atelier par classe), un atelier musical de percussion avec et un atelier théâtral avec Les mots s'animent. Tous les ateliers auront lieu virtuellement s'ils ne sont pas autorisés en présentiel à cause de règles de la COVID. Si les projets sont refusés, ils seront annulés. S'ils sont acceptés mais que les coûts ne seront pas couverts en totalité, nous chargerons les parents si nous ne pouvons pas utiliser la mesure des sorties culturelles (annexe 48). Advenant des frais aux parents, nous les présenterons au CÉ pour approbation. Il est proposé par Mme Sara-Anne Lamarque d'approuver les demandes pour le programme Culture à l'école telles que présentées.

CÉ20-21-17  
TEAMS

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

**7.6 Approbation : Fonds à destination spéciale bonbons d'Halloween**

Mme Lessard confirme que la municipalité a remis 2 chèques à l'école pour couvrir les dépenses des bonbons d'Halloween. Le total des 2 chèques est 3580\$, ce qui représente l'équivalent de 10\$ par élève, ainsi que 10\$ par famille qui ont des enfants en bas âge. Le montant de 3580\$ est déposé dans le fonds à destination spéciale, et sert à payer les factures des bonbons d'Halloween. Il est proposé par Mme Stéphanie Sicard d'approuver le dépôt de 3580\$ et la dépense des bonbons d'Halloween.

CÉ 20-21-18  
TEAMS

**La proposition est approuvée à l'unanimité**

**7.7 Approbation : Fonds à destination spéciale budget pour les jeux**

Mme Lessard présente les demandes des enseignants pour les jeux pour les élèves, suite à l'offre de l'OPP à la dernière réunion. Les listes contiennent surtout du matériel pour l'intérieur. Avant d'allouer un budget spécifique, nous demanderons à tous les parents s'ils ont ces jeux à la maison qu'ils pourraient donner à l'école. Chaque classe fera sa liste de matériel manquant pour l'extérieur. L'école fera les achats du matériel pour l'extérieur, et à la réunion de novembre, nous déterminerons le montant à allouer pour l'achat de jeux pour l'intérieur

**7.8 Information : campagne de financement de l'OPP**

Madame Lessard présente une idée de l'OPP, soit une campagne de financement similaire à celle de l'année dernière avec les tartes, tourtières et pâtés au poulet. Toutefois, avec la pandémie et le fait que nous sommes en zone rouge, avec toutes les restrictions à respecter et tout ce que cela amène comme surcharge de travail, nous mettrons ce projet de campagne de financement sur la glace. Après les Fêtes ou au printemps, nous verrons si une campagne de financement est possible.

**7.8 Information : Normes et modalités d'évaluation 20-21 modifiées**

Mme Lessard présente les nouveaux documents des normes et modalités d'évaluation. Ces documents ont dû être revus pour tenir compte des modifications au Régime pédagogique.

**8. Levée de la séance**

**CÉ-20-21-19** Il est proposé par Mme Nathalie Méthelus présidente du conseil d'établissement, de lever la séance à 21h05.

**TEAMS** **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Nathalie Méthelus  
Présidente

Isabelle Lessard  
Directrice